

INTRODUCTION JE 31 MARS 2014

Nous vous remercions tous d'être présents pour cette journée d'étude sur les bibliothèques inclusives organisée par la commission Légothèque, le groupe ABF Midi-Pyrénées et la commission Accessibib (handicap).

Nous avons souhaité organiser cette journée sur ce thème pour mettre en lumière les initiatives menées par les bibliothèques en matière d'inclusion sociale car il nous paraît important de revendiquer aujourd'hui le caractère inclusif des équipements culturels que sont les bibliothèques.

Pour tenter de définir ce que peut être une société inclusive, je m'appuierai sur les définitions par Charles Gardou, dans son livre « La société inclusive, parlons-en ! » aux éditions Eres.

Tout d'abord, il souligne la nécessité pour tous les individus qui composent une société de partager un patrimoine commun « Il ne suffit pas de vivre sur un même territoire pour appartenir à sa communauté, encore faut-il en partager le patrimoine éducatif, professionnel, culturel, artistique. » Aujourd'hui, les populations en marge, les populations isolées ou nomades, les minorités linguistiques ou culturelles, les personnes handicapées les groupes défavorisés ou marginalisés ne bénéficient pas pleinement de ce droit. La bibliothèque est aux premières loges pour proposer à chacun et chacune de partager son patrimoine et de le construire ainsi un patrimoine commun.

Deuxièmement, la société inclusive est une société « qui permet de conjuguer les singularités sans les essentialiser », une société où chacun peut exprimer sa singularité sans créer pour autant de l'exclusion ou du communautarisme, une société où l'on valorise la culture de l'autre. Là encore, la bibliothèque, par ses collections ou ses animations, peut jouer un rôle dans cette valorisation. Une des tables-ronds de la journée s'intéressera justement à question.

Le 3ème principe d'une société inclusive est le refus de « l'infra-humanisation » c'est à dire notamment le refus d'un vocabulaire dépréciatif (anormal, débile, diminué...) qui contribue au maintien en état d'infériorité des personnes fragilisées ou marginalisées. S'il est un certain nombre de qualificatifs que l'on sait éviter, d'autres sont plus difficiles et les commissions comme celle de Légothèque ou Accessibib sont là pour épauler les bibliothécaires à naviguer à travers un vocabulaire qu'on ne souhaitera ni dépréciatif, ni trop normatif.

4^e principe : la société inclusive défend le droit de vivre mais aussi celui d'exister. « Permettre d'exister aux personnes fragilisées requiert de reconnaître leurs désirs. Ces dernières sont dans la société sans en être vraiment. Elles sont aux mains des autres qui décident pour elles, qui les prennent en charge sans forcément les prendre en compte comme sujets et acteurs de leur propre histoire ». Permettre d'exister à une personne fragilisée, c'est valoriser ses ressources, ses capacités. Les bibliothèques commencent à se saisir de ce problème et certaines, et nous le verront dans la dernière table-ronde, ont trouvé comment faire émerger et valoriser les compétences de leurs publics à travers des projets de co-construction notamment.

Enfin le dernier principe et sans doute le plus important d'une société inclusive toujours selon Charles Gardou est le principe d'équité « Une société inclusive est une société consciente que l'égalité formelle n'assure pas l'égalité réelle ». A ce titre tout facilitateur est un facteur inclusif. Il s'agit d'optimiser les ressources propres de la personne c'est à dire sa motivation, son pouvoir d'agir, sa capacité d'autodétermination en faisant tomber les barrières et les freins à travers différents dispositifs. Ce principe peut nous servir, nous bibliothécaire, de rappel,

que l'égalité que nous promouvons déjà doit être encore et toujours remise en œuvre, prise non pas comme une certitude mais comme une fin à atteindre.

Dans ce contexte, nous nous demanderons aujourd'hui quel rôle les bibliothèques peuvent-elles jouer dans l'inclusion sociale des publics ? Il nous a semblé important de construire cette journée autour de ce qu'on pourrait qualifier comme étant les 3 stades d'une bibliothèque inclusive : inclure, valoriser, co-construire. Il s'agit de montrer dans un premier temps comment les bibliothèques peuvent s'adapter pour inclure les publics fragilisés. On montrera dans un deuxième temps comment les bibliothèques peuvent valoriser les potentialités, la culture et les savoirs des publics.

Enfin, en dernier lieu, on s'attachera aux expériences de co-construction qui permettent de créer avec le public concerné des outils et des services qui vont correspondre aux besoins exprimés par ces publics.